

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2026

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/06/2026
- Situation financière de la Maison Intergénérationnelle
- Questions diverses

Etaient présents : **Tricot Jean-Luc, De Matos Machado Sérafim, Droulers Christophe, Dubas Patrick, Boulland Hélène, Dauchet Sabine, Tricot Cyril, Bringard Christine, Boulland Pascal, Rambures Francis, Dufour Claude** et **Rousselle Francine**.

Excusée : **Dufour Amandine** (pouvoir Claude Dufour), et **Tourneur Charline** (pouvoir Hélène Boulland)

La séance est ouverte à 18 h 30

Monsieur Jean-Luc TRICOT demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : « Baisse de l'indemnité du Maire » et « Tarifs de la salle intergénérationnelle ». Le conseil Municipal accepte, à 12 voix pour et 2 abstentions, l'ajout de ces 2 points.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/06/2026

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2026 a été transmis aux élus par mail en date du 26 juin 2026.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à ce sujet.

Le Conseil Municipal **approuve**, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2026.

- Situation financière de la Maison Intergénérationnelle.

Le tableau détaillé de l'opération a été transmis par mail le 07 septembre 2026.

Le reste à payer aux entreprises pour cette opération est de 79 856.19 €

Il reste en crédit d'investissement pour cette opération la somme de 1 436.10 €

L'estimation du coût du mobilier et de l'électroménager s'élève à 7 000 € maximum

Ce qui porte le reste à payer global en investissement à **85 420.09 €**

Les recettes estimatives attendues en 2027 (après avoir soldé les factures) : **151 097.34 €** :

- Conseil départemental : 61 000 €
- Communauté de Communes : 26 000 € (14 000 € déjà perçus en 2026)
- Estimation de la récupération de TVA au taux actuel (16.404 %) qui s'élèverait à 64 097.34 € (sous réserve que ce taux ne soit pas revu à la baisse en 2027)

Pour information : la trésorerie au 10 septembre 2026 est de 52 871.92 € (elle sert à payer, en priorité, les salaires et les dépenses courantes de fonctionnement).

Après entretien téléphonique avec Madame Stefaniak, Inspecteur des finances publiques et Conseiller aux décideurs locaux de la Communauté de Communes du Val de Somme, la trésorerie n'avance pas d'argent

aux communes. La solution, dans l'attente du versement des subventions, est de solliciter les banques afin d'obtenir un prêt à court terme ou prêt relais pour un montant de 90 000 €.

Le Maire a sollicité 3 banques pour un prêt relais de 2 ans : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la Banque Postale. Les propositions sont les suivantes :

CAISSE D'EPARGNE :

Durée de 2 ans au taux de 3.36 % pour 90 000 € emprunté les intérêts s'élèveraient à 6048 € soit 96 048 € de remboursé au total.

Sachant que les 7 premiers trimestres seuls les intérêts seront remboursés (756 € par trimestre), les 90 000 € seront remboursés le 8^{ème} trimestre avec les 756 € d'intérêts restants.

Ce qui permet de toucher les subventions avant l'échéance du prêt de 2 ans.

CREDIT AGRICOLE :

Proposition durée de 2 ans au taux de 3.979 % pour 90 000 € emprunté les intérêts s'élèveraient à 7 162.20 € soit 97 162.20 € de remboursé au total.

Au même titre que la caisse d'épargne seuls les intérêts sont remboursés au cours des 7 premiers trimestres et le solde (capital et 895.28 € d'intérêts) au cours du 8eme trimestre.

LA BANQUE POSTALE

Proposition durée de 2 ans au taux de 4.58 % pour 90 000 € emprunté les intérêts s'élèveraient à 8 244 € soit 98 244 € de remboursé au total.

Sachant que les 7 premiers trimestres seuls les intérêts seront remboursés (1030.50 € par trimestre), les 90 000 € seront remboursés le 8^{ème} trimestre avec 1030.50 € d'intérêts restants.

Monsieur le Maire trouve que la proposition sur 2 ans avec le remboursement du capital à échéance lui semble la plus prudente. Sachant que le taux proposé est plus avantageux à la Caisse d'épargne, il demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accords pour engager cette avance sur TVA et subvention auprès de cet organisme ?

Pour Monsieur DUBAS, ce qui ressort de ce tableau détaillé de la situation financière relative aux travaux de la Maison Intergénérationnelle c'est que le montant annoncé en 2024 et bien différent de la réalité.

Madame DAUCHET demande pour quelle raison les 30 % de la subvention accordée par le Conseil Départemental n'ont pas été sollicités. Elle préconise de les demander rapidement. Elle indique que des fonds spéciaux peuvent être débloqués auprès du Sous-préfet.

Elle informe le Conseil Municipal que d'autres collectivités ont mené le même projet et qu'elles ont été subventionnées à hauteur de 80 %. A Méricourt-l'Abbé un emprunt de 250 000 € a été contracté.

Elle demande si la réception de travaux a été faite.

Monsieur le Maire répond que oui.

Madame DAUCHET dit que des avances ne peuvent donc plus être demandées afin de faire baisser le montant d'un éventuel prêt relais. Elle propose de demander aux entreprises d'échelonner le montant des factures et que la Dotation Globale de Fonctionnement et les impôts tombent chaque mois afin de conforter la trésorerie.

Madame BOULLAND tient à préciser que cette maison a été faite pour la population.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de voter pour la demande d'un prêt relais auprès de la Caisse d'épargne d'un montant de 90 000 € dans l'attente du versement du solde des subventions et de l'arrivée du FCTVA en 2027.

VOTE : le conseil municipal décide, à 11 voix POUR et 3 voix CONTRE de s'adresser à la Caisse d'Epargne pour contracter un prêt relais

Madame DAUCHET dit qu'une DM doit être prise pour cette opération « 37 ».

Cela sera vu auprès de Madame Stefaniak et un autre Conseil Municipal sera programmé. Le Sous-préfet sera, également, sollicité.

- Points ajoutés à l'ordre du jour en début de réunion :

«*Baisse de l'indemnité du Maire*».

Par courrier déposé le 09 septembre 2026 à la Mairie et qui a été transmis le jour même par mail aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande à ce que son indemnité de Maire soit baissée de 15 % à partir du mois d'octobre 2026. Il explique que cette économie permettra d'absorber le montant des intérêts du prêt relais.

Monsieur DUBAS trouve que cela n'est pas normal de devoir en arriver là

VOTE : le conseil municipal décide, à 11 voix POUR et 3 voix CONTRE d'accepter la baisse de l'indemnité du Maire de 15 % à compter du 1^{er} octobre 2026

«*Tarifs de la salle intergénérationnelle*»

Madame BOULLAND rappelle le prix de la location de 300 € pour le week-end de la salle de l'Amicale, hors charges d'électricité, d'eau et de vaisselle.

Elle propose la location de la nouvelle salle à 200 € pour le week-end hors charges d'électricité et d'eau. Une réflexion va être engagée concernant son fonctionnement et comme l'animer. Elle dit qu'un débat public est envisageable.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent connaître le tarif pour une journée (vin d'honneur.). Sera-t-elle gratuite ou payante pour les associations de la commune et celles de l'extérieur ?

Le sujet sera reporté pour le prochain Conseil Municipal.

- Questions diverses

Questions de Sérafim De Matos Machado

1/ *J'aimerais que vous vous prononciez sur l'avis défavorable de la salle des fêtes, qu'en est-il ?*

Suite à la précédente réunion du Conseil Municipal, Madame DAUCHET a apporté son aide dans la rédaction d'un courrier à l'attention de la Commission de Sécurité Service Interministériel de Défense et de Protections Civiles (SIDPC) dans lequel a été précisé l'engagement de la mise en conformité de la salle et la demande de la levée de l'avis défavorable. Il a été envoyé à la Préfecture le 03 septembre dernier.

Dans ce courrier le Maire s'est engagé à ne pas faire de travaux d'isolation complexe pour le moment mais à procéder à la suppression de la surface de stockage de matériel dans le local d'extension ainsi que sur la scène. Ce matériel sera stocké en 2027 à l'extérieur de la salle.

Madame DAUCHET souhaite conserver les activités de l'association gymnique de Corbie.

Elle demande s'il y aura passage d'une commission sécurité dans la nouvelle salle.

Monsieur le Maire répond que le rapport sera transmis par le bureau de sécurité présent pendant toute la durée du chantier et que le bâtiment relève de la 5^{ème} catégorie. Ce qui ne nécessitera ni contrôles ni visites périodiques.

Madame Catherine Berchon présente dans la salle est sollicité par rapport au matériel stocké sur la scène. Elle répond que la question a été posée avant les inscriptions 2026/2027 et que la réponse donnée a conforté l'association à continuer les cours à Méricourt-l'Abbé.

Madame DAUCHET demande si les tables et chaises stockées dans l'extension de la salle pourraient être rangées dans la salle.

Monsieur le Maire répond que ce sera compliqué pour les cours de gym car ils utilisent la totalité de la salle pour les activités sportives qui y sont dispensées.

Le personnel a été formé au fonctionnement de l'alarme incendie.

Madame DAUCHET demande à ce qu'une attestation de formation papier soit délivrée au personnel.

Monsieur DE MATOS MACHADO demande où en est l'installation du défibrillateur.

Monsieur le Maire répond que rien n'a été engagé pour le moment.

Madame DAUCHET répond que les assurances peuvent le financer.

2 / Avez-vous reçu d'autre devis pour **l'enlèvement de l'amiante dans la cour de la SAPA** ?

Monsieur TRICOT répond que 2 devis ont été envoyés en mairie :

- SARL VITSE : 19 500 € TTC
- G3D Désamiantage : 14 848.80 € TTC

3/ J'ai été surpris **par le remplacement de Mr Frédérique Andrieux**, était-il vraiment nécessaire ?

Le maire détient seul le pouvoir de recruter et de nommer les agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Une délibération de portée générale ayant été prise en avril 2021 pour ce type de recrutement.

Michaël Contois étant en congés maladie depuis le 1^{er} juillet 2026 et Frédérick Andrieu ayant droit à congés, il n'était pas concevable de laisser la commune sans agent communal pendant 15 jours.

Questions de Sabine Dauchet

1/ Afin que l'ensemble des membres de notre assemblée puisse appréhender au mieux la trajectoire financière de ce dossier et accompagner au mieux les décisions du village, seriez-vous d'accord **pour nous partager, de manière dématérialisée d'ici la fin de la semaine, les quelques documents de travail suivants :**

1. *Un point sur les engagements et mandatements de l'exercice 2026 en fonctionnement et investissement*
2. *Le suivi de l'exécution des Restes à Réaliser (RAR) de 166 521,00 € issus de l'exercice 2025, pour visualiser ce qui a déjà été réglé aux entreprises partenaires et ce qu'il reste à finaliser :*
3. *Les notifications ou courriers d'attribution de subventions correspondant aux 101 000,00 € attendus au Chapitre 13.*

Ces documents ont été envoyés aux membres du Conseil Municipal le 07 septembre.

2/ Par ailleurs, pourriez-vous nous indiquer où en est le dossier de la salle des fêtes vis-à-vis de la commission de sécurité qui avait émis un avis défavorable, quelles dispositions ont été prises ?

- *Les personnels ont-ils pu être formés au système d'alarme ?*
- *L'avenir gymnique a-t-il pu réduire son stockage de matériel et ainsi laisser l'accès à l'issue de secours et poursuivre sereinement son activité dans la salle ?*
- *Un courrier a-t-il été envoyé à la Présidente (SIDPC) Préfecture de la Somme ?*

Toutes les réponses ont été apportées à la 1^{ère} question de Monsieur De Matos Machado (ci-dessus)

Informations aux Conseil Municipal :

1/ Monsieur le Maire informe les élus de la démission de Madame Patricia Charton-Delattre.

Elle est remplacée par le suivant de la liste : Monsieur de BLANGIE Christian.

2/ Un jeune de la commune d'Heilly commencera le 14 septembre 2026 sa 1^{ère} période de stage en alternance au service technique de la commune. Il est scolarisé à la MFR d'Eclusier-Vaux.

La séance est levée à 19 h 45

Le Maire – Jean-Luc TRICOT



